J'aimerais dire avant que la séance soit levée qu'on a fait plusieurs allusions à des lettres, et puisqu'on a demandé, au début des délibérations ce matin, que les lettres soient produites, je vais demander qu'on les produise à l'avenir. Si vous n'avez pas les lettres avec vous, n'y faites pas allusion.

M. Holowach: Sera-t-il ici cet après-midi?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. Holowach:

D. Est-ce que je pourrais lui poser une question, alors? Elle intéresse tous les Canadiens. Ai-je raison de supposer qu'advenant le cas où le gouvernement canadien en tant que tel n'occuperait pas de bureaux dans l'édifice en question des mesures seraient prises pour enlever le nom de Maison du Canada et les armoiries du Canada, etc., de la façade de la bâtisse?—R. Ce n'est pas nous qui avons le contrôle. Nous n'avons que la moitié de l'intérêt. Je ne puis parler que des conseils que nous avons donnés à nos associés. Nous sommes portés à croire que l'abandon de cette propriété par le gouvernement canadien nous rendrait téméraires si nous allions continuer à utiliser le nom de Maison du Canada, qui pourrait nuire aux résultats que nous recherchons au point de vue économique. Il faut donc chercher au dehors et louer l'édifice à des agences générales. Et je crois qu'il serait alors moins avantageux d'y accepter des entreprises canadiennes; c'est pourquoi je ferais instance auprès de nos associés afin qu'ils étudient la possibilité de changer de nom.

M. Kucherepa:

D. Le témoin pourrait-il répondre à cette question: quand des locaux pourraient-ils être mis à la disposition du Canada dans cette maison du Canada?—R. L'édifice recevra son certificat de location d'ici au printemps, soit vers le mois d'avril.

M. Garland:

D. Afin qu'il ne se produise pas de malentendus, il est convenu que les lettres qui seront lues au complet seront produites. Est-ce là ce que vous avez dit il y a quelques instants?

Le président: On a fait allusion à des lettres.

M. SMITH (Calgary-Sud): Il y a deux lettres en particulier qui, apparemment, ont été écrites à M. Lawson par l'ancien premier ministre et qui laissent entrevoir une entente quelconque. Nous avons déjà déposé la lettre déclarative d'intention. Je crois que ces deux autres lettres devraient être incluses elles aussi.

M. GARLAND: Je suggérerais, monsieur le président, que les lettres ne soient versées au compte rendu que lorsqu'elles sont lues en entier.

Le président: Très bien.

M. GARLAND: On cite parfois les journaux mais il ne saurait être question de produire le journal en entier. Si vous n'avez fait allusion qu'à une citation de journal, il serait inutile de publier tout le journal.

Le président: C'est vrai, mais l'attitude que je prends est celle-ci: si vous faites allusion à une lettre et à certains paragraphes de cette lettre, la lettre en entier ne fait pas partie de nos dossiers. Je ne crois pas que ce soit normal d'agir ainsi.

M. Henderson: Si je vous comprends bien, monsieur le président, votre attitude est que si l'on fait allusion à une lettre, il faut que cette lettre soit déposée.